



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CELLULE
"LITIGES ET CONTENTIEUX"
Séance du 09 janvier 2018**

PRESENTS: C. CARADO – G.GOUZERCH - D. LE BOUEDEC

Match du 09 décembre 2017 – KERYADO VIG. 1/ AURAY FC 2 – U17 D2

ARBITRE : *Kyllian LE MEUR*

Match arrêté à la 42^{ème} minute de jeu.

La Commission,
Après étude des pièces jointes au dossier.

DIT que le comportement des joueurs et supporters de la Vigilante de Keryado n'a pas permis que la rencontre aille à son terme.

Par ces motifs,
DONNE match perdu au club de KERYADO.

-Vig Keryado : 0 but, -1 point
-Auray Fc : 3 buts, 3 points

La commission transmet à la Commission de Discipline pour suite à donner.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, Art. 94 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Le Représentant de la Commission
Litiges et contentieux
D. LE BOUEDEC